

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

**Le 30 septembre 2009**

(non vérifié)

## **Table des matières**

Bilan consolidé intermédiaire .....	<b>2</b>
États consolidés intermédiaires des résultats .....	<b>3</b>
États consolidés intermédiaires du résultat étendu .....	<b>4</b>
États consolidés intermédiaires de l'avoir des porteurs de parts .....	<b>5</b>
États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie .....	<b>6</b>
Notes complémentaires .....	<b>7-23</b>

**Bilan consolidé intermédiaire**

(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Au 30 septembre 2009	Au 31 décembre 2008
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 685 \$	25 054 \$
Débiteurs	221 268	249 786
Charges payées d'avance	9 021	11 596
Frais de publication reportés et autres actifs	143 916	140 741
Impôts futurs	35 127	43 723
	<b>483 017</b>	<b>470 900</b>
FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS	7 931	12 068
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 987	104 642
AUTRES ACTIFS (note 5)	41 376	2 315
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	3 350	4 500
ACTIFS INCORPORELS	2 034 588	2 102 466
ÉCART D'ACQUISITION	6 344 439	6 648 667
IMPÔTS FUTURS	26 112	20 661
	<b>9 031 800 \$</b>	<b>9 366 219 \$</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer	188 754 \$	209 284 \$
Distributions à payer	34 553	50 709
Produits reportés	110 055	112 364
Instruments financiers dérivés	1 611	–
Impôts futurs	26 856	–
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	1 744	3 807
	<b>363 573</b>	<b>376 164</b>
CRÉDITS REPORTÉS	24 050	26 143
IMPÔTS FUTURS	119 622	117 114
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	90 722	78 197
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	524	3 974
DETTE À LONG TERME (note 7)	2 231 928	2 420 049
DÉBENTURES ÉCHANGEABLES (note 8)	289 411	285 470
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 9)	481 494	489 072
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 10)	202 505	8 544
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	5 227 971	5 561 492
	<b>9 031 800 \$</b>	<b>9 366 219 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

## États consolidés intermédiaires des résultats

### Pour les périodes terminées les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts – non vérifié)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
Produits	408 318 \$	426 141 \$	1 234 205 \$	1 271 154 \$
Charges d'exploitation	182 109	188 348	560 064	569 987
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration, perte de valeur de l'écart d'acquisition et charges spéciales	226 209	237 793	674 141	701 167
Amortissement	35 282	33 369	107 404	140 193
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 3)	315 000	–	315 000	–
Frais de restructuration et charges spéciales (note 16)	–	–	20 584	–
(Perte) bénéfice d'exploitation	(124 073)	204 424	231 153	560 974
Frais financiers, montant net (note 14)	11 128	34 731	86 085	99 617
Perte de valeur sur placement disponible à la vente	–	4 357	–	4 357
(Perte) bénéfice avant dividendes sur actions privilégiées, impôts sur les bénéfices, quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation et part des actionnaires sans contrôle	(135 201)	165 336	145 068	457 000
Dividendes sur actions privilégiées, séries 1 et 2	5 588	5 688	16 963	17 063
(Perte) bénéfice avant impôts sur les bénéfices, quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation et part des actionnaires sans contrôle	(140 789)	159 648	128 105	439 937
Charge d'impôts	24 238	13 379	42 729	30 643
Quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	3 488	–	4 899	–
(Perte) bénéfice avant la part des actionnaires sans contrôle	(168 515)	146 269	80 477	409 294
Part des actionnaires sans contrôle liée aux placements	–	206	552	557
Dividendes sur actions privilégiées, série 3	277	–	277	–
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(168 792) \$</b>	<b>146 063 \$</b>	<b>79 648 \$</b>	<b>408 737 \$</b>
(Perte) bénéfice de base par part	(0,33) \$	0,28 \$	0,16 \$	0,78 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice par part (note 11)	510 030 789	519 908 187	511 994 035	525 335 325
(Perte) bénéfice dilué(e) par part	(0,33) \$	0,25 \$	0,15 \$	0,72 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part (note 11)	510 030 789	613 718 644	514 910 239	610 252 373

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**États consolidés intermédiaires du résultat étendu****Pour les périodes terminées les 30 septembre**

(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(168 792) \$</b>	146 063 \$	<b>79 648 \$</b>	408 737 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts connexes :</b>				
Gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>1</sup>	16	–	151	–
Perte nette (gain net) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures, porté(e) aux résultats au cours de la période <sup>2</sup>	1 347	(77)	1 831	(228)
Variation des gains et des pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1 363	(77)	1 982	(228)
Gain (perte) non réalisé(e) sur le placement disponible à la vente au cours de la période considérée <sup>3</sup>	16	(742)	241	(2 996)
Perte non réalisée sur le placement disponible à la vente portée aux résultats au cours de la période	–	4 357	–	4 357
Variation des gains et des pertes non réalisés sur le placement disponible à la vente	16	3 615	241	1 361
(Pertes) gains non réalisé(e)s à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(7 294)	587	(13 743)	587
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>(5 915)</b>	4 125	<b>(11 520)</b>	1 720
<b>Résultat étendu</b>	<b>(174 707) \$</b>	150 188 \$	<b>68 128 \$</b>	410 457 \$

<sup>1</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 7 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 et de 66 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

<sup>2</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 587 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 (32 \$ en 2008) et de 801 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 (94 \$ en 2008).

<sup>3</sup> Déduction faite des impôts sur les bénéfices de néant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 (néant en 2008) et de néant pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 (néant en 2008).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

## États consolidés intermédiaires de l'avoir des porteurs de parts

Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre

(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	<b>2009</b>						
	Avoir des porteurs de parts (note 11)	Composante capitaux propres des débiteures échangeables	Parts restreintes	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Déficit	Total
Solde au 31 décembre 2008	6 144 416 \$	12 542 \$	(58 303) \$	79 575 \$	9 131 \$	(625 869) \$	5 561 492 \$
Émission de parts (note 11)	12	–	–	–	–	–	12
Rachat de parts (note 11)	(3 169)	–	–	1 244	–	–	(1 925)
Parts restreintes (note 13)	–	–	(28 143)	(1 025)	–	–	(29 168)
Parts restreintes dont les droits sont acquis (note 13)	–	–	15 191	(15 191)	–	–	–
Distributions (note 12)	–	–	–	–	–	(370 568)	(370 568)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	(11 520)	–	(11 520)
Bénéfice net de la période	–	–	–	–	–	79 648	79 648
<b>Solde au 30 septembre 2009</b>	<b>6 141 259 \$</b>	<b>12 542 \$</b>	<b>(71 255) \$</b>	<b>64 603 \$</b>	<b>(2 389) \$</b>	<b>(916 789) \$</b>	<b>5 227 971 \$</b>
	<b>2008</b>						
	Avoir des porteurs de parts (note 11)	Composante capitaux propres des débiteures échangeables	Parts restreintes	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Déficit	Total
Solde au 31 décembre 2007	6 321 471 \$	12 542 \$	(35 397) \$	22 098 \$	632 \$	(535 166) \$	5 786 180 \$
Émission de parts	6 417	–	–	–	–	–	6 417
Rachat de parts (note 11)	(132 307)	–	–	24 329	–	–	(107 978)
Parts restreintes (note 13)	–	–	(22 827)	6 470	–	–	(16 357)
Parts restreintes dont les droits sont acquis (note 13)	–	–	1 197	(1 197)	–	–	–
Distributions (note 12)	–	–	–	–	–	(448 628)	(448 628)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	1 720	–	1 720
Bénéfice net de la période	–	–	–	–	–	408 737	408 737
<b>Solde au 30 septembre 2008</b>	<b>6 195 581 \$</b>	<b>12 542 \$</b>	<b>(57 027) \$</b>	<b>51 700 \$</b>	<b>2 352 \$</b>	<b>(575 057) \$</b>	<b>5 630 091 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**États consolidés intermédiaires des flux de trésorerie****Pour les périodes terminées les 30 septembre**

(en milliers de dollars canadiens – non vérifié)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2009	2008	2009	2008
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
(Perte nette) bénéfice net	(168 792) \$	146 063 \$	79 648 \$	408 737 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :				
Amortissement	35 282	33 369	107 404	140 193
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	315 000	–	315 000	–
Amortissement et radiation des frais de financement reportés	3 301	1 773	7 220	5 144
Accroissement de valeur lié aux débentures échangeables	640	600	1 887	1 770
Perte de valeur sur le placement disponible à la vente	–	4 357	–	4 357
Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux	4 652	3 819	12 525	10 885
Instruments financiers dérivés sans incidence sur la trésorerie	(2 713)	(1 044)	154	(6 195)
Charge (économie) au titre de la rémunération à base d'actions	2 537	1 787	(1 025)	6 470
Gain au rachat d'actions privilégiées et de titres d'emprunt à long terme	(30 285)	–	(30 506)	–
Impôts futurs	17 881	11 141	29 961	22 105
Part des actionnaires sans contrôle liée aux placements	–	206	552	557
Dividendes sur actions privilégiées, série 3	277	–	277	–
Quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	3 488	–	4 899	–
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2 138	(1 137)	(100)	(3 155)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation	(14 858)	(13 406)	23 557	(76 163)
	<b>168 548</b>	<b>187 528</b>	<b>551 453</b>	<b>514 705</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisition d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation (note 5)	–	–	(47 698)	–
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette bancaire prise en charge (note 4)	–	(194 125)	(25 189)	(211 375)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 686)	(10 908)	(32 488)	(34 823)
Acquisition d'actifs incorporels	–	–	(246)	(100)
Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail	175	–	208	40
	<b>(7 511)</b>	<b>(205 033)</b>	<b>(105 413)</b>	<b>(246 258)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Émission de titres d'emprunt à long terme	493 000	219 400	1 192 300	324 055
Remboursement sur la dette à long terme	(571 975)	(37 775)	(1 183 855)	(55 097)
Distributions aux porteurs de parts	(102 041)	(148 977)	(386 724)	(447 784)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	–	(562)	(1 634)	(1 640)
Produit de l'exercice d'options (note 11)	5	96	12	2 279
Rachat d'actions privilégiées et de billets à moyen terme	(162 434)	–	(165 224)	–
Émission d'actions privilégiées, série 3	207 500	–	207 500	–
Rachat de parts	–	(44 087)	(13 382)	(98 202)
Achat de parts restreintes (note 13)	(1 592)	(1 209)	(28 143)	(22 827)
(Paiements effectués en vertu) produit découlant d'instruments financiers dérivés	(1 726)	–	(1 998)	3 215
Émission de titres d'emprunt et d'actions privilégiées et autres frais	(11 056)	(743)	(15 126)	(3 433)
	<b>(150 319)</b>	<b>(13 857)</b>	<b>(396 274)</b>	<b>(299 434)</b>
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	(776)	14	(1 135)	14
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>				
	<b>9 942</b>	<b>(31 348)</b>	<b>48 631</b>	<b>(30 973)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>63 743</b>	<b>53 650</b>	<b>25 054</b>	<b>53 275</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>73 685 \$</b>	<b>22 302 \$</b>	<b>73 685 \$</b>	<b>22 302 \$</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 15)</b>				

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

## 1. Mode de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés (les « états financiers ») ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et comprennent les comptes du Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds »), de YPG Trust (la « Fiducie »), de YPG LP, de YPG General Partner Inc. (« YPG GP »), de Les Placements YPG inc., de Groupe Pages Jaunes Cie (« GPJ Cie »), de Société Trader (« Trader »), de LesPAC s.e.n.c. (« LesPAC »), de même que ceux de YPG (USA) Holdings, Inc., de Yellow Pages Group, LLC et de YPG Directories, LLC [collectivement « YPG (États-Unis) »]. Les présents états financiers ne comprennent pas toute l'information à fournir requise par les PCGR du Canada relativement à des états financiers annuels et, par conséquent, ils devraient être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels les plus récents pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

La préparation de ces états financiers suit les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que les états financiers annuels les plus récents pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, à l'exception des conventions comptables suivantes.

a) Le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplace le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. Ce chapitre, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, établit des normes relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir quant à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Les dispositions de ce chapitre ont été adoptées de façon rétrospective. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds ni sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, des frais de publication reportés, des logiciels développés à l'interne et des autres actifs incorporels.

b) L'abrégé CPN-173 du Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN »), intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Cet abrégé conclut que le risque de crédit propre à l'entité ainsi que le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cet abrégé doit être appliqué à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur pour les états financiers annuels et intermédiaires des périodes se terminant à compter du 20 janvier 2009. L'adoption de cet abrégé n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

## 2. Description du Fonds

Le Fonds est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée selon les lois de la province d'Ontario le 25 juin 2003 en vertu d'une déclaration de fiducie et modifiée par des déclarations modifiées et mises à jour. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de la Fiducie, une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de société en commandite de YPG LP et des actions de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP. YPG LP, par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés ainsi qu'à la publicité sous forme d'annonces classées dans toutes les provinces du Canada. Le Fonds exerce également des activités liées à des annuaires indépendants dans certains marchés de la côte est et du sud-est américains.

Dans les présentes, les références au Fonds ont trait à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et à l'information fournie sur le Fonds et ses filiales sur une base consolidée.

### 3. Test de dépréciation de l'écart d'acquisition

Comme en font mention nos états financiers pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, le Fonds a déterminé que la détérioration du contexte économique dans les secteurs de l'automobile et de l'immobilier et son incidence négative continue sur les produits tirés de notre secteur Médias verticaux indiquaient que l'écart d'acquisition relatif au secteur Médias verticaux devrait faire l'objet d'un test en vue de déceler une perte de valeur possible. À la fin du deuxième trimestre, le Fonds n'était pas en mesure d'estimer raisonnablement le montant de la perte de valeur, compte tenu des difficultés liées à la formulation des estimations et des hypothèses clés en raison des récentes acquisitions d'entreprises, des changements importants apportés au modèle opérationnel et à la stratégie de commercialisation en collaboration avec Trader visant à fournir des solutions intégrées par l'entremise du Carrefour Automobile et des initiatives de restructuration mises en œuvre vers la fin du deuxième trimestre.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué selon une méthode qui comporte deux étapes. La première comprend la comparaison de la juste valeur de l'unité d'exploitation et de sa valeur comptable. Le Fonds établit la juste valeur au moyen du modèle de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les méthodes utilisées pour établir les justes valeurs exigent que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses sur, notamment, la conjoncture du marché, les ventes futures projetées, le coût des produits vendus, les résultats et les taux d'actualisation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur estimative, une deuxième étape est nécessaire. Au cours de cette deuxième étape, le Fonds doit répartir la juste valeur de l'unité d'exploitation entre les actifs nets identifiables de cette unité d'exploitation, toute valeur excédentaire étant attribuée à l'écart d'acquisition. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée dans la mesure où la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur implicite.

Le test de dépréciation a été effectué au cours du troisième trimestre, et le Fonds a déterminé que l'écart d'acquisition du secteur Médias verticaux a subi une perte de valeur de 315 M\$. Par conséquent, une perte de valeur a été comptabilisée dans le résultat net de ce trimestre.

### 4. Acquisition d'entreprise

Le 30 avril 2009, le Fonds a exercé son droit visant l'acquisition de la participation restante de 50 % dans LesPAC, dans laquelle le Fonds détenait déjà une participation de 50 %, pour une contrepartie en espèces de 25,2 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,2 M\$). Le financement de l'acquisition de LesPAC a été effectué au moyen des fonds en caisse.

## 4. Acquisition d'entreprise (suite)

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition de la part des actionnaires sans contrôle comme une acquisition par étapes. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable nette de la part des actionnaires sans contrôle acquise a été classé dans les actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. La quote-part du Fonds des plus-values de réévaluation à la juste valeur des actifs nets identifiables sous-jacents acquis de LesPAC a été répartie de la façon suivante :

<b>Passif à court terme</b>	
Créditeurs et charges à payer	<b>(296) \$</b>
<b>Actifs incorporels</b>	
Marque de commerce	<b>1 500</b>
Contrats conclus avec des clients	<b>145</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>	<b>(526)</b>
<b>Actifs nets identifiables acquis</b>	<b>823</b>
Part des actionnaires sans contrôle acquise	<b>7 462</b>
Écart d'acquisition	<b>16 904</b>
<b>Prix d'achat</b>	<b>25 189 \$</b>
<b>Contrepartie :</b>	
Espèces	<b>25 000 \$</b>
Coûts de transaction	<b>189</b>
	<b>25 189 \$</b>

## 5. Autres actifs

	<b>30 septembre 2009</b>	31 décembre 2008
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	<b>38 196 \$</b>	– \$
Placement disponible à la vente	<b>469</b>	228
Autres	<b>2 711</b>	2 087
	<b>41 376 \$</b>	2 315 \$

Le 6 février 2009, une filiale du Fonds a acquis une participation d'environ 20 % dans Dealer Dot Com, Inc. (« Dealer.com ») pour une contrepartie en espèces de 44,9 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse. Le placement a été comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de la période allant de la date d'acquisition au 30 septembre 2009, la quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation revenant au Fonds s'élevait à 4,6 M\$.

Le 9 avril 2009, une filiale du Fonds a acquis une participation de 24 % dans un petit fournisseur de technologie pour une contrepartie en espèces de 2,8 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,6 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse. Le placement a été comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Au cours de la période allant de la date d'acquisition au 30 septembre 2009, la quote-part des pertes liées aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation revenant au Fonds s'élevait à 0,3 M\$.

L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part de la valeur comptable nette sous-jacente de l'actif des placements comptabilisés à la valeur de consolidation revenant au Fonds à la date d'acquisition s'est élevé à 45,3 M\$. L'écart a ensuite été attribué aux actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. Ces écarts ont été attribués aux actifs incorporels (principalement constitués des logiciels, de la marque de commerce, des contrats conclus avec les clients et des relations-clients) au montant de 38,6 M\$ et seront amortis sur leur durée de vie utile prévue, à l'exception de la marque de commerce, dont la durée de vie utile est indéfinie et qui n'est pas amortie. L'écart entre les frais d'acquisition et les valeurs attribuées, établi à 6,7 M\$, est semblable à l'écart d'acquisition (écart d'acquisition comptabilisé à la valeur de consolidation) et n'est pas amorti.

## 6. Régimes d'avantages sociaux des employés

Le coût net des régimes d'avantages sociaux pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 s'établissait à 5 M\$ (3,9 M\$ en 2008) et à 14 M\$ (11,2 M\$ en 2008) pour ce qui est des prestations de retraite. Le coût des autres avantages s'est élevé à 0,6 M\$ (1,1 M\$ en 2008) et à 1,7 M\$ (3,1 M\$ en 2008) pour les périodes correspondantes.

## 7. Dette à long terme

30 septembre 2009				
	Montant en capital	Ajustement de la juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	1 927 462	\$ 12 296	\$ (18 841)	\$ 1 920 917
Facilités de crédit	100 000	–	–	100 000
Papier commercial	204 500	–	–	204 500
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	8 255	–	–	8 255
	2 240 217	12 296	(18 841)	2 233 672
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	1 744	–	–	1 744
	<b>2 238 473</b>	<b>\$ 12 296</b>	<b>\$ (18 841)</b>	<b>\$ 2 231 928</b>

31 décembre 2008				
	Montant en capital	Ajustement de la juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	2 050 000	\$ 15 909	\$ (14 539)	\$ 2 051 370
Facilités de crédit	358 700	–	–	358 700
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	13 786	–	–	13 786
	2 422 486	15 909	(14 539)	2 423 856
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	3 807	–	–	3 807
	<b>2 418 679</b>	<b>\$ 15 909</b>	<b>\$ (14 539)</b>	<b>\$ 2 420 049</b>

### Billets à moyen terme

Le 25 juin 2009, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme de série 7 à 7,3 % échéant le 2 février 2015, au prix établi au pair, pour un produit brut de 260 M\$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 7,3 % capitalisé semestriellement.

Le 3 juillet 2009, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme de série 8 à 6,85 % pour un produit brut de 90 M\$ échéant le 3 décembre 2013 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,85 % capitalisé semestriellement.

## 7. Dette à long terme (suite)

Le 10 juillet 2009, Les Placements YPG inc. ont émis des billets à moyen terme supplémentaires de séries 8 et 9 pour un produit brut cumulé de 165 M\$, comme suit :

- a) des billets de série 8 à 6,85 % pour 35 M\$ échéant le 3 décembre 2013 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,85 %, capitalisé semestriellement;
- b) des billets de série 9 à 6,5 % pour 130 M\$ échéant le 10 juillet 2013 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,5 %, capitalisé semestriellement.

Le produit de ces émissions a servi à réduire la dette contractée en vertu de la nouvelle facilité de crédit et le solde a été affecté à la réduction de la dette liée au papier commercial et aux besoins généraux de l'entreprise.

Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2009, Les Placements YPG inc. ont racheté aux fins d'annulation des billets à moyen terme de série 2 pour un montant de 2,5 M\$, des billets à moyen terme de série 3 pour un montant de 30 M\$, des billets à moyen terme de série 4 pour un montant de 48,3 M\$ et des billets à moyen terme de série 5 pour un montant de 106,7 M\$, pour une contrepartie en espèces totale de 158,5 M\$. L'écart de 28,3 M\$ entre le prix d'achat et la valeur comptable des billets à moyen terme a été constaté dans le résultat net.

### Facilités de crédit

Le Fonds dispose de deux facilités de crédit non garanties de premier rang (les « facilités de crédit ») totalisant 800 M\$, composées des éléments suivants :

- une facilité de 700 M\$ (la « facilité principale ») constituée des deux tranches suivantes :
  - une tranche renouvelable de 500 M\$ d'une durée de 364 jours, assortie d'une option de report de deux ans, venant à échéance en mai 2012;
  - une tranche renouvelable de 200 M\$ d'une durée de cinq ans, venant à échéance en mai 2012.

La facilité principale peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise ou servir de garantie pour le programme de papier commercial.

- un prêt non renouvelable de 100 M\$ d'une durée de cinq ans venant à échéance en juillet 2014 (la « facilité privée »).

La facilité privée peut être utilisée aux fins générales de l'entreprise.

Le 8 mai 2008, la Société a augmenté ses sources de liquidités grâce à une nouvelle facilité de crédit qui, à ce moment, donnait accès à une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang de 250 M\$. Le 19 décembre 2008, la capacité de la nouvelle facilité de crédit a été portée à 450 M\$. Le 21 avril 2009, le Fonds a utilisé le montant total de la nouvelle facilité renouvelable pour rembourser ses billets à moyen terme de série 1 de 450 M\$ qui arrivaient à échéance. Le Fonds n'a pas demandé la prorogation de la période renouvelable pour la nouvelle facilité renouvelable. Par conséquent, le 7 mai 2009, cette facilité s'est convertie automatiquement en emprunt à terme non renouvelable de deux ans, échéant en mai 2011 (la « nouvelle facilité de crédit »). À partir de cette date, les remboursements effectués sur la nouvelle facilité de crédit ont réduit automatiquement la limite de la facilité de crédit. En juillet 2009, la nouvelle facilité de crédit a été remboursée en totalité et annulée.

Au 30 septembre 2009, le Fonds disposait de facilités de crédit inutilisées de 495,5 M\$.

Au 30 septembre 2009, le Fonds respectait toutes ses clauses restrictives.

## 7. Dette à long terme (suite)

### Swaps de taux d'intérêt

Le Fonds a recours à des contrats dérivés pour gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur la dette à long terme et pour gérer le risque de taux d'intérêt dans les émissions prévues de titres d'emprunt.

En octobre 2008, le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable-fixe afin de fixer le taux sur sa dette à taux variable au taux des acceptations bancaires canadiennes. Le Fonds devait payer un taux d'intérêt fixe de 2,25 % et recevoir un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur un montant de 150 M\$ entre le 3 novembre 2008 et le 3 mai 2009, montant qui passera à 300 M\$ du 3 mai 2009 jusqu'au 5 janvier 2010.

Les swaps de taux d'intérêt sont constitués de deux tranches :

- la première tranche est un swap de taux d'intérêt de 50 M\$ qui est passé à 100 M\$ le 3 mai 2009;
- la deuxième tranche est un swap de taux d'intérêt de 100 M\$ qui est passé à 200 M\$ le 3 mai 2009.

Le Fonds a mis fin à la comptabilité de couverture sur la première tranche le 1<sup>er</sup> juin 2009 et sur la deuxième tranche le 19 juin 2009. Toutes les pertes cumulées sur les swaps de taux d'intérêt continuent d'être comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et seront reclassées dans le résultat net pendant la durée des swaps de taux d'intérêt, qui viendront à échéance le 5 janvier 2010. Comme le Fonds continue de détenir ces swaps, la différence entre leur juste valeur à la date de cessation de la comptabilité de couverture et leur juste valeur à la date du bilan est constatée dans les résultats.

En février 2009, le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable-fixe afin de fixer le taux sur sa dette à taux variable au taux des acceptations bancaires canadiennes. Le Fonds devait payer un taux d'intérêt fixe variant entre 0,73 % et 0,74 % et recevoir un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur un montant de 200 M\$ entre le 21 avril 2009 et le 21 décembre 2009. Le 22 juillet 2009, le Fonds a mis fin à ces swaps de taux d'intérêt et a affiché une perte de 0,3 M\$. Toutes les pertes cumulées sur les swaps de taux d'intérêt continuent d'être comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et seront reclassées dans le résultat net sur la durée des swaps de taux d'intérêt, qui viendront à échéance le 21 décembre 2009.

En août 2009, le Fonds a aussi conclu trois swaps de taux d'intérêt totalisant 130 M\$ pour couvrir les billets à moyen terme de série 9. Le Fonds reçoit des intérêts au taux de 6,5 % sur ces swaps et paie un taux d'intérêt variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur trois mois majoré d'un écart de 4,3 %. Les swaps viennent à échéance le 10 juillet 2013, en même temps que la dette sous-jacente. Au 30 septembre 2009, ces swaps de taux d'intérêt respectaient les critères de la comptabilité de couverture.

## 8. Débentures échangeables

	30 septembre 2009	31 décembre 2008
Montant en capital	300 000 \$	300 000 \$
Composante capitaux propres	(12 542)	(12 542)
Accroissement de valeur (note 14)	7 540	5 653
Frais de financement reportés	(5 587)	(7 641)
	<b>289 411 \$</b>	<b>285 470 \$</b>

## 9. Actions privilégiées

	30 septembre 2009	31 décembre 2008
Actions émises, de séries 1 et 2	490 797 \$	500 000 \$
Composante dérivé	1 532	1 586
Accroissement de valeur (note 14)	(287)	(190)
Frais de financement reportés	(10 548)	(12 324)
	<b>481 494 \$</b>	<b>489 072 \$</b>

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 9 juin 2009, le Fonds a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses actions privilégiées de premier rang dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX, du 11 juin 2009 au 10 juin 2010, conformément aux règles applicables de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le Fonds peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 200 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 1 (les « actions de série 1 ») en circulation et jusqu'à 800 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 2 (les « actions de série 2 »). Au 30 septembre 2009, le Fonds avait racheté aux fins d'annulation 39 500 actions de série 1 du Fonds pour une contrepartie en espèces totale de 0,9 M\$, y compris les frais de courtage, au prix moyen de 22,71 \$ par action de série 1, et 328 632 actions de série 2 du Fonds pour une contrepartie en espèces totale de 5,9 M\$, y compris les frais de courtage, au prix moyen de 17,87 \$ par action de série 2. La valeur comptable de ces actions de série 1 et de série 2 s'est élevée à 1 M\$ et à 8 M\$, respectivement. L'écart de 2,2 M\$ entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions de séries 1 et 2 a été constaté dans le résultat net.

## 10. Part des actionnaires sans contrôle

	30 septembre 2009	31 décembre 2008
Actions émises, déduction faite des frais d'émission	202 505 \$	– \$
Participation dans LesPAC	–	8 544
	<b>202 505 \$</b>	<b>8 544 \$</b>

### Actions de série 3

Le 23 septembre 2009, Les Placements YPG inc. ont émis 7 500 000 actions privilégiées à taux révisé et à dividende cumulatif de série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), au prix d'achat de 25,00 \$ l'action. Le 28 septembre 2009, Les Placements YPG ont émis 800 000 actions de série 3 supplémentaires par suite de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire accordée aux preneurs fermes pour un produit net combiné de 200,5 M\$, après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 6 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$ ainsi que des impôts de 2 M\$.

#### Droits de vote

La totalité des actions de série 3 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

#### Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 3 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,6875 \$ par action de série 3 par année, payables trimestriellement, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 30 septembre 2014. Le taux de dividende sera refixé le 30 septembre 2014 et tous les cinq ans par la suite.

## 10. Part des actionnaires sans contrôle (suite)

### Rachat par l'émetteur

Le 30 septembre 2014 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, Les Placements YPG inc. pourront, à leur gré, racheter au pair les actions de série 3, en totalité ou en partie, en échange d'espèces.

### Conversion au gré du porteur

Le 30 septembre 2014, chaque action privilégiée pourra être convertie, au gré du porteur, en action privilégiée de série 4, à raison de une pour une. Les actions de série 4 seront assorties de dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, payables trimestriellement. Le taux de dividende variable trimestriel équivaldra à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur trois mois, majorée de 4,17 % par année.

Comme ces actions ont été émises par Les Placements YPG inc., les actions de série 3 sont classées à titre d'avoir des porteurs de parts dans le bilan.

## 11. Avoir des porteurs de parts

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'un nombre illimité de parts peuvent être émises. Chaque part est cessible et représente une participation véritable, indivise et égale, dans toutes les distributions du Fonds tirées soit du bénéfice net, soit des gains en capital nets réalisés (autres que les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent un rachat), soit d'autres montants, ou dans l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution du Fonds. Toutes les parts appartiennent à la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges. Les parts émises ne feront pas l'objet d'appels de fonds futurs et confèrent un droit de vote à leur porteur pour chaque part entière détenue à toutes les assemblées des porteurs de parts.

30 septembre 2009		
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2008	518 301 059	6 144 416 \$
Parts émises	3 021	12
Rachat de parts	(267 300)	(3 169)
<b>Solde au 30 septembre 2009<sup>1,2</sup></b>	<b>518 036 780</b>	<b>6 141 259 \$</b>

  

30 septembre 2008		
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2007	533 188 571	6 321 471 \$
Parts émises	581 417	6 417
Rachat de parts	(11 155 700)	(132 307)
<b>Solde au 30 septembre 2008<sup>1,2</sup></b>	<b>522 614 288</b>	<b>6 195 581 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend 8 715 000 parts échangeables de YPG LP (10 815 000 en 2008) émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de Trader Media Corp. (« TMC »), lesquelles sont incluses dans l'avoir des porteurs de parts puisqu'elles respectent les critères de l'abrégié CPN-151 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*.

<sup>2</sup> Comprend 8 151 641 parts restreintes (4 309 983 en 2008) émises en vertu du régime de parts restreintes.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 mars 2008, le Fonds a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses parts dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX, du 2 avril 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2009, conformément aux règles applicables de la TSX. Le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les parts du Fonds est venue à échéance et n'a pas été renouvelée.

## 11. Avoir des porteurs de parts (suite)

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le Fonds pourrait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 25 millions de ses parts en circulation. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, le Fonds a racheté 267 300 de ses parts aux fins d'annulation (11 155 700 en 2008), pour une contrepartie en espèces totale de 1,9 M\$ (108 M\$ en 2008), y compris les frais de courtage. Ces parts ont été achetées à un prix moyen de 7,20 \$ la part (9,68 \$ en 2008). La valeur comptable moyenne de ces parts s'est établie à 11,86 \$ la part. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des parts, chiffré à 1,2 M\$ (24,3 M\$ en 2008), a été crédité au surplus d'apport. Un montant de 11,5 M\$, représentant les 1 789 600 parts rachetées pendant les trois derniers jours de décembre 2008, a été réglé en janvier 2009.

### Exercice des options

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2009, les détenteurs d'options ont exercé 1 234 options (24 528 en 2008) à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 5 000 \$ (0,1 M\$ en 2008). Ces options ont été exercées et échangées contre 1 234 actions de Les Placements YPG inc. (24 528 en 2008), lesquelles ont été automatiquement échangées contre 1 234 parts (24 528 en 2008) du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur moyenne attribuée d'environ 3,92 \$ l'action (3,92 \$ en 2008) et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les détenteurs d'options ont exercé 3 021 options (581 417 en 2008) à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 12 000 \$ (2,3 M\$ en 2008). Ces options ont été exercées et échangées contre 3 021 actions de Les Placements YPG inc. (581 417 en 2008), lesquelles ont été automatiquement échangées contre 3 021 parts (581 417 en 2008) du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur moyenne attribuée d'environ 3,92 \$ l'action (11,04 \$ en 2008) et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. Cette opération a donné lieu à une augmentation de néant (4,1 M\$ en 2008) de l'écart d'acquisition.

### Bénéfice par part

Le tableau suivant présente le bénéfice net et le nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base par part et du nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part :

	Pour les trimestres terminés les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice de base par part	<b>510 030 789</b>	519 908 187	<b>511 994 035</b>	525 335 325
Effet dilutif des options	–	409 973	<b>390 577</b>	630 345
Effet dilutif des parts restreintes <sup>1</sup>	–	4 251 081	<b>2 525 627</b>	3 887 117
Effet dilutif des actions privilégiées de série 1	–	33 431 026	–	30 149 845
Effet dilutif des actions privilégiées de série 2	–	22 287 351	–	20 099 896
Effet dilutif des débiteures échangeables	–	33 431 026	–	30 149 845
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part	<b>510 030 789</b>	613 718 644	<b>514 910 239</b>	610 252 373

<sup>1</sup> Assujetties à des conditions particulières liées au versement de dividendes.

Le Fonds n'a pas calculé son bénéfice dilué par part pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, parce que la conversion de ces éléments aurait un effet antidilutif sur la perte. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, le calcul du bénéfice dilué par part ne tenait pas compte de l'effet dilutif potentiel des actions privilégiées de séries 1 et 2 et des débiteures échangeables, puisqu'elles ont eu un effet antidilutif.

## 11. Avoir des porteurs de parts (suite)

### Bénéfice par part

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
(Perte nette) bénéfice net	<b>(168 792) \$</b>	146 063 \$	<b>79 648 \$</b>	408 737 \$
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	–	3 863	–	11 525
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	–	3 156	–	9 461
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	–	2 354	–	7 059
(Perte nette) bénéfice net ajusté(e) au titre de l'effet dilutif	<b>(168 792) \$</b>	155 436 \$	<b>79 648 \$</b>	436 782 \$

Les parts échangeables de YPG LP émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de TMC décrites ci-dessus sont comprises dans le nombre de parts au titre du bénéfice de base et dilué par part.

## 12. Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer ses liquidités disponibles en tenant compte du rendement réel et prévu de ses activités, des montants pour assurer le service de la dette, des investissements de maintien, des impôts et d'autres éléments que nous estimons prudent de prendre en compte.

Les distributions en espèces sont payables mensuellement aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et payées le quinzième jour du mois suivant.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, le Fonds a déclaré des distributions totales aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables de 370,6 M\$ (448,6 M\$ en 2008), ou de 0,7233 \$ la part (0,8542 \$ la part en 2008).

## 13. Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions du Fonds comprennent un régime de parts restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions.

### Régime de parts restreintes

Le 30 août 2004, YPG LP a établi, par l'intermédiaire de son associé commandité YPG GP, le régime de parts restreintes de GPJ Cie (le « Régime ») pour favoriser la détention de parts, améliorer la capacité de GPJ Cie d'attirer, de motiver et de retenir le personnel clé, récompenser les participants pour un rendement exceptionnel et la croissance des distributions en espèces du Fonds qui y est associée, et concilier les intérêts des participants et des porteurs de parts du Fonds.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (attributions avant 2006 et après 2008), les employés qui recevaient des parts en vertu du Régime se voyaient attribuer, en proportions égales, des parts dont les droits sont acquis en fonction du temps et des parts dont les droits sont acquis en fonction du rendement. Au cours des exercices 2006 à 2008, YPG LP a attribué à des employés clés des parts dont les droits sont acquis en fonction du rendement entre 2009 et 2011. Le Fonds a également attribué des parts restreintes à des administrateurs indépendants de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP, dont les droits sont acquis en fonction du temps uniquement.

### 13. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, 2 477 233 parts restreintes ont été attribuées (998 841 en 2008) pour un montant de 15,3 M\$ (11,3 M\$ en 2008), à une valeur de marché moyenne de 6,19 \$ (11,35 \$ en 2008). En ce qui concerne les attributions octroyées à des employés clés de 2006 à 2008, le nombre de parts restreintes dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre deux fois le nombre réel de parts restreintes attribuées si le rendement réel atteint le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Quant aux attributions de 2009 aux employés clés, le nombre de parts restreintes liées au rendement dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre deux fois et demie le nombre réel de parts restreintes liées au rendement attribuées. Par conséquent, un montant de 24,1 M\$ (19,8 M\$ en 2008) a été utilisé pour acheter 3 849 791 parts restreintes du Fonds (1 742 404 en 2008) sur le marché libre de la Bourse de Toronto. Ces parts seront détenues dans un compte de garantie bloqué afin d'offrir un versement maximal de 250 %, sous réserve d'un ajustement au moment de l'acquisition des droits. De plus, un montant de 4 M\$ (3 M\$ en 2008) a été réinvesti dans l'acquisition de 704 581 parts restreintes (284 080 en 2008) à même le produit des distributions sur les parts restreintes détenues en mains tierces. Ce montant couvre les 355 529 parts restreintes (136 279 en 2008) liées aux provisions pour paiement du montant maximal.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

<b>30 septembre 2009</b>		
<b>Nombre de parts restreintes</b>		
<b>Attributions de 2007 à 2009</b>		
En cours au début		<b>2 221 443</b>
Attribuées		<b>2 477 233</b>
Droits acquis		<b>(508 082)</b>
Annulées		<b>(293 419)</b>
Distributions en espèces réinvesties		<b>349 052</b>
<b>En cours à la fin</b>		<b>4 246 227</b>
<b>30 septembre 2008</b>		
<b>Nombre de parts restreintes</b>		
	<b>Attributions avant 2006</b>	<b>Attributions de 2006 à 2008</b>
En cours au début	69 915	1 167 613
Attribuées	–	998 841
Droits acquis	(68 163)	(16 168)
Annulées	(2 271)	(121 171)
Distributions en espèces réinvesties	519	147 282
En cours à la fin	–	2 176 397

Au 30 septembre 2009, 275 348 parts restreintes n'avaient pas été attribuées à un salarié en particulier (130 602 en 2008) et 3 630 066 parts restreintes (2 002 984 en 2008) étaient liées aux provisions pour paiement du montant maximal. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, une charge de 2,5 M\$ et une économie de 1 M\$ ont été comptabilisées dans l'état consolidé des résultats intermédiaires, comparativement à des charges de 1,8 M\$ et de 6,5 M\$ pour les périodes correspondantes de 2008.

### 13. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

#### Options sur actions

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

30 septembre 2009		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	394 912	3,92 \$
Exercées	(3 021)	3,92
<b>En cours à la fin</b>	<b>391 891</b>	<b>3,92 \$</b>
<b>Pouvant être exercées à la fin</b>	<b>391 891</b>	<b>3,92 \$</b>

  

30 septembre 2008		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	977 600	3,92 \$
Exercées	(581 417)	3,92
En cours à la fin	396 183	3,92 \$
Pouvant être exercées à la fin	396 183	3,92 \$

Aucune option n'a été attribuée à des salariés ni à des non-salariés depuis la création du Fonds.

### 14. Frais financiers, montant net

Les principales composantes des frais financiers du Fonds s'établissent comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts sur les billets à moyen terme	28 995 \$	26 833 \$	78 914 \$	80 718 \$
Intérêts sur les facilités de crédit	1 501	39	7 127	659
Intérêts sur les débetures échangeables, déduction faite de l'accroissement de valeur	4 125	4 125	12 375	12 375
Intérêts sur le papier commercial	2 279	1 976	3 753	3 605
Commission d'engagement et autres frais financiers, montant net	866	493	2 533	1 660
Autres (crédits) charges lié(e)s aux instruments financiers dérivés	(1 312)	(1 044)	1 827	(6 195)
Gain au rachat d'actions privilégiées et de billets à moyen terme	(30 285)	–	(30 506)	–
Amortissement des frais de financement reportés	2 186	1 773	6 105	5 144
Radiation des frais de financement reportés	1 115	–	1 115	–
Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables (note 8)	640	600	1 887	1 770
Accroissement de valeur des actions privilégiées (note 9)	(32)	(31)	(97)	(92)
Perte de change	1 050	(33)	1 052	(27)
	<b>11 128 \$</b>	<b>34 731 \$</b>	<b>86 085 \$</b>	<b>99 617 \$</b>

## 15. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Renseignements supplémentaires :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Intérêts payés	42 034 \$	39 533 \$	113 290 \$	106 088 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées de séries 1 et 2	5 592 \$	5 688 \$	16 967 \$	17 063 \$
Impôts sur les bénéficiaires et sur le capital payés	3 412 \$	3 791 \$	6 513 \$	18 882 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition	459 \$	– \$	631 \$	674 \$
Ajouts aux immobilisations corporelles inclus dans les créditeurs et charges à payer	4 564 \$	1 955 \$	4 564 \$	1 955 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

	Aux 30 septembre	
	2009	2008
Trésorerie	73 685 \$	8 702 \$
Placements à court terme	–	13 600
	73 685 \$	22 302 \$

## 16. Frais de restructuration et charges spéciales

Dans le cadre de l'acquisition d'Advertising Directory Solutions Holdings Inc. (« ADS »), de Trader, de MTS Media (« MTS »), d'Aliant Directory Services (« Aliant ») et de YPG (États-Unis), le Fonds a comptabilisé des provisions de 25,8 M\$, de 38,7 M\$, de 8,3 M\$, de 0,9 M\$ et de 6,5 M\$ US (6,9 M\$ CA), respectivement, au titre des frais de restructuration et des charges spéciales. Le Fonds a adopté des plans officiels visant à intégrer et à restructurer les entreprises acquises. Par conséquent, le Fonds a constitué des provisions à l'égard de la cessation d'emploi prévue de certains employés des entreprises acquises qui exerçaient des fonctions déjà remplies au sein de sa structure actuelle ainsi qu'à l'égard d'autres mesures de restructuration des activités des entreprises acquises. Les autres charges spéciales sont constituées essentiellement des coûts liés à la résiliation de baux ou de contrats particuliers auxquels le Fonds a l'intention d'apporter des modifications ou de mettre fin, ainsi que des coûts liés à la mise hors service des plateformes technologiques existantes à la suite de l'intégration des activités de l'entreprise acquise. Les passifs liés à ces coûts ont initialement été pris en compte dans le montant net des actifs identifiables acquis sous-jacents. Au cours du quatrième trimestre de 2008, le Fonds a comptabilisé des charges non récurrentes d'un montant de 36,2 M\$ liées à une réorganisation interne, à une réduction de l'effectif, à la résiliation de certains engagements contractuels, à l'accélération des changements apportés au processus d'affaires dans les centres d'appels, à la cessation de publications dont le rendement n'était pas satisfaisant, à la fermeture de certains centres de marketing ainsi qu'à d'autres éléments. Des coûts radiés totalisant 3,6 M\$ et n'ayant aucune incidence sur la provision pour frais de restructuration et charges spéciales sont inclus dans les frais de restructuration et charges spéciales de 36,2 M\$.

En outre, au cours du deuxième trimestre de 2009, le Fonds a constaté des frais de restructuration et des charges spéciales supplémentaires de 20,6 M\$ liés à une réorganisation interne, à une réduction de l'effectif et à la résiliation de certains engagements contractuels. Les radiations d'améliorations locatives reportées, d'immobilisations en vertu des contrats de location-acquisition et d'autres montants chiffrés à 0,3 M\$ n'ayant aucune incidence sur la provision pour frais de restructuration et charges spéciales sont incluses dans les frais de restructuration et charges spéciales.

## 16. Frais de restructuration et charges spéciales (suite)

Le tableau suivant présente les provisions liées aux activités de restructuration et aux charges spéciales :

	Frais de restructuration	Autres charges spéciales	Total
Solde au 31 décembre 2008	31 254 \$	9 805 \$	41 059 \$
Provision liée aux activités pour 2009	6 779	14 136	20 915
Provision utilisée en 2009 :			
Trésorerie	(18 771)	(8 417)	(27 188)
<b>Solde au 30 septembre 2009</b>	<b>19 262 \$</b>	<b>15 524 \$</b>	<b>34 786 \$</b>

## 17. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu s'établissent comme suit :

	30 septembre 2009
Pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts <sup>1</sup>	(947) \$
Gains non réalisés à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(1 683)
Gain non réalisé sur le placement disponible à la vente	241
<b>Solde au 30 septembre 2009</b>	<b>(2 389) \$</b>
	30 septembre 2008
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts <sup>1</sup>	1 765 \$
Gains non réalisés à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	587
<b>Solde au 30 septembre 2008</b>	<b>2 352 \$</b>

<sup>1</sup> Les gains nets et les pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures seront portés au bénéfice net sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle arrivera à échéance en janvier 2010, en mai 2011, en février 2016 et en février 2036.

## 18. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA, intitulée *Informations à fournir sur les garanties*, et qui sont habituelles dans l'industrie.

Le Fonds a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses fiduciaires et cadres supérieurs, qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les fiduciaires et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt du Fonds. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité, dont il est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 30 septembre 2009, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé intermédiaire relativement à ces engagements d'indemnisation.

## 18. Garanties (suite)

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de LesPAC et de YPG (États-Unis), le Fonds a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, coûts et charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part du Fonds à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 30 septembre 2009, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé intermédiaire relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

## 19. Information sectorielle

Les secteurs isolables du Fonds sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des produits différents. La direction a établi que le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs isolables : Annuaires et Médias verticaux. Le secteur Annuaires exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux guides spécialisés. Le secteur Médias verticaux exerce des activités liées à des publications imprimées et à des sites Web segmentés par sujet ou par domaine d'intérêt. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés. Le Fonds ou le responsable principal de l'exploitation analyse le rendement de ses secteurs d'exploitation en fonction de leur bénéfice d'exploitation, lequel n'est pas une mesure du rendement reconnue par les PCGR. Cependant, la direction utilise cette mesure du rendement pour évaluer le rendement opérationnel de ses secteurs isolables.

Les tableaux suivants présentent un résumé des principales données financières par secteur :

	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	346 794 \$	61 524 \$	408 318 \$
Charges d'exploitation	138 662	43 447	182 109
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration, perte de valeur de l'écart d'acquisition et charges spéciales	208 132	18 077	226 209
Amortissement	24 690	10 592	35 282
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	–	315 000	315 000
(Perte) bénéfice d'exploitation	183 442 \$	(307 515) \$	(124 073) \$

	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 046 653 \$	187 552 \$	1 234 205 \$
Charges d'exploitation	427 971	132 093	560 064
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration, perte de valeur de l'écart d'acquisition et charges spéciales	618 682	55 459	674 141
Amortissement	85 716	21 688	107 404
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	–	315 000	315 000
Frais de restructuration et charges spéciales	15 161	5 423	20 584
(Perte) bénéfice d'exploitation	517 805 \$	(286 652) \$	231 153 \$

<sup>1</sup> Les résultats des activités de YPG (États-Unis) sont compris dans le secteur Annuaire. Par conséquent, des montants de 9,8 M\$ et de 25,7 M\$ au titre des produits sont inclus, respectivement, dans le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 et ont été générés aux États-Unis. L'attribution des produits aux pays est fondée sur la situation géographique du client.

## 19. Information sectorielle (suite)

	Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	343 913 \$	82 228 \$	426 141 \$
Charges d'exploitation	135 593	52 755	188 348
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	208 320	29 473	237 793
Amortissement	28 085	5 284	33 369
Bénéfice d'exploitation	180 235 \$	24 189 \$	204 424 \$

	Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 021 222 \$	249 932 \$	1 271 154 \$
Charges d'exploitation	405 177	164 810	569 987
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	616 045	85 122	701 167
Amortissement	117 558	22 635	140 193
Bénéfice d'exploitation	498 487 \$	62 487 \$	560 974 \$

<sup>1</sup> Les résultats des activités de YPG (États-Unis) sont compris dans le secteur Annuaire. Par conséquent, des montants de 2,3 M\$ et de 2,3 M\$ au titre des produits sont inclus, respectivement, dans le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008 et ont été générés aux États-Unis. L'attribution des produits aux pays est fondée sur la situation géographique du client.

	30 septembre 2009		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux <sup>2</sup>	Données consolidées
Actifs incorporels	1 702 541 \$	332 047 \$	2 034 588 \$
Écart d'acquisition	5 679 148 \$	665 291 \$	6 344 439 \$
Total de l'actif	7 888 872 \$	1 142 928 \$	9 031 800 \$

	31 décembre 2008		
	Annuaire <sup>1</sup>	Médias verticaux <sup>2</sup>	Données consolidées
Actifs incorporels	1 768 649 \$	333 817 \$	2 102 466 \$
Écart d'acquisition	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$
Total de l'actif	7 971 215 \$	1 395 004 \$	9 366 219 \$

<sup>1</sup> Le secteur Annuaire comprend un écart d'acquisition de 56,9 M\$ (63 M\$ au 31 décembre 2008) et des immobilisations de 93 M\$ (125,2 M\$ au 31 décembre 2008) liés à YPG (États-Unis) au 30 septembre 2009. Le montant de 2,5 M\$ lié à la récente acquisition du placement comptabilisé à la valeur de consolidation (néant en 2008) est inclus dans le total de l'actif du secteur Annuaire.

<sup>2</sup> Le placement de 35,7 M\$ (néant en 2008) dans Dealer.com est inclus dans le total de l'actif du secteur Médias verticaux.

	Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles<sup>1</sup></b>		
Annuaire	21 858 \$	15 901 \$
Médias verticaux	9 366 \$	14 084 \$
<b>Acquisitions d'actifs incorporels</b>		
Annuaire	246 \$	100 \$
Médias verticaux	– \$	– \$

<sup>1</sup> Ces montants représentent les dépenses globales liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles, payées ou non.

## 20. Incidence de nouvelles normes comptables n'ayant pas encore été mises en œuvre

a) *Normes internationales d'information financière.* Le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») prévoit que les PCGR du Canada utilisés par les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») au cours d'une période de transition qui se terminera le 1<sup>er</sup> janvier 2011, date d'entrée en vigueur des IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a annoncé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS à compter de 2011. La date de basculement s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais il y a d'importantes différences quant aux exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation. Par conséquent, le Fonds a élaboré un plan de basculement afin d'adopter ces nouvelles normes selon l'échéancier fixé pour ces nouvelles règles. Une équipe de mise en œuvre a été formée et des conseillers indépendants ont été embauchés afin de former nos employés. Le Fonds a terminé la phase de délimitation de l'étendue et de diagnostic au cours du dernier trimestre de 2008, et la phase d'analyse des répercussions et de conception progresse comme il était prévu. Lors de son analyse comparative des IFRS et des PCGR du Canada, le Fonds a décelé de nombreuses différences. Actuellement, l'incidence sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs ne peut être déterminée ni estimée de façon raisonnable. Le Fonds réévaluera et ajustera continuellement le plan de basculement afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre couvre adéquatement les principaux éléments du plan.

b) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises.* Ce nouveau chapitre s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels l'acquisition aura eu lieu pendant ou après les périodes intermédiaires ou les exercices ouverts du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit l'entité publiante dans ses états financiers. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

c) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés.* Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre établit les normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

d) Le chapitre 1602, *Participations sans contrôle.* Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre établit les normes pour la comptabilisation de la participation sans contrôle dans une filiale dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises. Le Fonds n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur les états financiers consolidés.

## 21. Événement postérieur à la date du bilan

Le 4 novembre 2009, le Fonds a annoncé son intention de procéder à une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation visant la totalité de ses débentures subordonnées échangeables non garanties à 5,50 % en cours. Le Fonds prévoit financer le rachat à l'aide d'un emprunt à terme non renouvelable à prélèvements multiples de 300 M\$ d'une durée de 364 jours et du programme de papier commercial. Les modalités de cette facilité à usage déterminé sont essentiellement les mêmes que celles des facilités de crédit existantes. Le Fonds rachètera les débentures échangeables au prix de 1 020 \$ en espèces pour chaque tranche en capital des débentures échangeables de 1 000 \$.